



E P I N A Y - S U R - S E I N E
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 20 NOVEMBRE 2014

L'an deux mille quatorze, le vingt novembre, à vingt heures et quarante-cinq minutes, les membres composant le Conseil Municipal de la Commune d'Épinay-sur-Seine, se sont réunis au nombre de quarante, puis trente-neuf jusqu'à vingt et une heures trente-trois minutes, puis quarante à partir de vingt et une heures trente-neuf minutes sous la présidence de Monsieur Hervé CHEVREAU, Maire d'Épinay-sur-Seine, en leur lieu ordinaire, Salle du Conseil Municipal, pour la tenue de la séance pour laquelle ils ont été convoqués individuellement et par écrit le quatorze précédent.

Étaient Présents :

M. CHEVREAU, Maire d'Épinay-sur-Seine, M. KONIECZNY, Mme ESPINASSE, MM. SAIDANI, BOURDI Mme BASTIDE, M. LE DANOIS, Mme BLIN, M. TILLIET, Mme AZZOUZ, M. KASSAMALY, Mme PONTHER, M. LISON Adjoints au Maire, Mme GAUTIER, Mme KAIS, M. REDON, Mme TRAIKIA, M. BENYAHIA, Mme KERNISSI, M. GUY, Mme TAN, M. LEROY J-P., Mme MHEBIK, MM. BOURCIER, GRAUER, ELMALEH, Mme CROS, M. CHERFAOUI, Mme TRUONG NGOC (jusqu'à vingt et une heures trente-trois minutes et à partir de vingt et une heures trente-neuf minutes), M. MATRAT, Mme AIT MOUFFOK, MM. LEROY H., TURKMEN, LE FLOCH, TRIGANCE, Mme PROSPERI, M. TAVARES, Mme DOUMBIA, M. CHALLAL, Mme ROCH, Conseillers Municipaux.

Absents représentés :

Mme LE GLOANNEC représentée par Mme ESPINASSE,
Mme TABOUREAU représentée par Mme BLIN,
Mme TUFFERY TOULLEC représentée par Mme AZZOUZ,
Mme COHEN représentée par Mme PONTHER,
Mme SAID ABDALLAH représentée par Mme GAUTIER.

Absente

Mme TRUONG NGOC de vingt et une heures trente-trois minutes jusqu'à vingt et une heures trente-neuf minutes (Délibérations N° 10 et 11).

Lesquels peuvent valablement délibérer aux termes de l'article L.2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Maire ayant ouvert la séance et fait appel nominal, il a été procédé en conformité de l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil pour la présente séance, Madame Isabelle TAN ayant obtenu 45 voix Pour, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Ces formalités remplies, les affaires dans l'ordre du jour ont été successivement exposées et examinées ; elles ont donné lieu aux débats et aux votes ci-après relatés.

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

CM141120 - 1 - DÉSIGNATION D'UN SECRÉTAIRE DE SÉANCE

PROCÈDE à l'élection d'un secrétaire de séance.

A obtenu : 45 voix

Madame Isabelle TAN

Madame Isabelle TAN est donc désignée à l'unanimité pour remplir les fonctions de secrétaire pour la présente séance.

Ont voté Pour : 45
Favorable à l'unanimité

CM141120 - ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL – SÉANCE DU 25 SEPTEMBRE 2014

L'assemblée délibérante n'a apporté aucune observation au Procès-verbal.

CM141120 - 2 - DÉCISION MODIFICATIVE N° 1 - ANNÉE 2014

APPROUVE la Décision Modificative n°1 2014 récapitulant en section de fonctionnement et en section d'investissement les mouvements de crédits ci-après détaillés dans l'annexe jointe à la présente délibération.

Ont voté Pour : 39
Contre : 5 (M. TRIGANCE, Mme PROSPERI, M. TAVARES, Melle DOUMBIA, Mme ROCH)
N'a pas participé au vote : 1 (M. CHALLAL).

CM141120 - NOTE D'INFORMATION : ATTRIBUTION DU MARCHÉ D'ASSISTANCE À MAÎTRISE D'OUVRAGE POUR LE DÉPLOIEMENT DE DISPOSITIFS DE VIDÉOPROTECTION ET DE TÉLÉCOMMUNICATION

CM141120 - NOTE D'INFORMATION : ATTRIBUTION DU MARCHÉ DE PRESTATIONS D'ENTRETIEN ET DE MAINTENANCE DES OUVRAGES ET RÉSEAUX D'ASSAINISSEMENTS DANS L'EMPRISE DES BÂTIMENTS COMMUNAUX

CM141120 – NOTE D'INFORMATION : NOTE D'INFORMATION : ATTRIBUTION DU MARCHÉ DE FABRICATION DU MAGAZINE MUNICIPAL

CM141120 - 3 - RÉMUNÉRATION DES AGENTS RECENSEURS POUR LES OPÉRATIONS DE RECENSEMENT

DECIDE la rémunération des agents recenseurs, pour la période allant du 15 janvier 2015 au 21 février 2015 de la façon suivante :

Désignation	Rémunération nette (en €)
Bulletin individuel (BI)	1,35
Feuille de logement (FL)	0,75
Dossier d'adresse collective et Fiche d'adresse non enquêtée	1,00
Fiche de logement non enquêté	1.95
Formation séance 1	35
Formation séance 2	35
Tournée de reconnaissance	45
Prime qualité collecte	40
Prime clôture	40
Prime étendue terrain (déplacements)	25

DIT que la dépense est prévue au budget communal.

Ont voté Pour : 45

Favorable à l'unanimité

CM141120 - 4 - RAPPORT D'ACTIVITÉ DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL FUNÉRAIRE DE LA RÉGION PARISIENNE POUR L'ANNÉE 2013

PREND ACTE du rapport d'activité du Syndicat Intercommunal Funéraire de la Région Parisienne pour l'année 2013.

CM141120 - 5 - SUBVENTION EXCEPTIONNELLE AU LYCÉE JACQUES FEYDER POUR UN PROJET "10 MOIS D'ÉCOLE ET D'OPÉRA"

DECIDE de verser au lycée Jacques Feyder une subvention exceptionnelle de 1.000,00 € (mille euros),

DIT que les crédits sont inscrits au budget communal.

Ont voté Pour : 45

Favorable à l'unanimité

CM141120 - 6 - SUBVENTION EXCEPTIONNELLE AU LYCÉE DES MÉTIERS LOUISE MICHEL POUR UN VOYAGE SCOLAIRE À LONDRES

DECIDE de verser au lycée des métiers Louise Michel une subvention exceptionnelle de 1.000,00 € (mille euros),

DIT que les crédits sont inscrits au budget communal.

Ont voté Pour : 45

Favorable à l'unanimité

CM141120 - 7 - SUBVENTION EXCEPTIONNELLE AU COLLÈGE ROBESPIERRE POUR UN VOYAGE À ROME

DECIDE de verser au collège Robespierre une subvention exceptionnelle de 1.000,00 € (mille euros),

DIT que les crédits sont inscrits au budget communal.

Ont voté Pour : 45

Favorable à l'unanimité

CM141120 - 8 - SUBVENTION EXCEPTIONNELLE À "L'ASSOCIATION DES JUMELAGES D'ÉPINAY" POUR UN VOYAGE CITOYEN À OBERURSEL

APPROUVE le versement d'une subvention exceptionnelle de 2.500,00 € (deux mille cinq cents euros) à l'Association des Jumelages d'Épinay-sur-Seine,

DIT que les crédits sont inscrits au budget communal.

Ont voté Pour : 45

Favorable à l'unanimité

CM141120 - 9 - DON D'INSTRUMENTS DE MUSIQUE À L'ASSOCIATION " AL KHAMANDJÂTI " DE RAMALLAH "

DECIDE de donner à l'association palestinienne AL KHAMANDJÂTI des instruments de musique réformés du Conservatoire municipal de musique et de danse d'Épinay-sur-Seine.

DIT que ce don s'effectuera sans incidence financière pour la Ville.

Ont voté Pour : 45

Favorable à l'unanimité

CM141120 – 10 - APPROBATION DE LA CONVENTION PARTENARIALE D'OBJECTIFS AVEC LA FONDATION JEUNESSE FEU VERT POUR LE FINANCEMENT D'UN POSTE D'ADULTE-RELAIS AU COLLÈGE JEAN VIGO

APPROUVE la convention partenariale d'objectifs avec la Fondation Jeunesse Feu Vert pour le financement d'un poste d'adulte-relais au collège Jean Vigo,

APPROUVE le co financement du poste d'adulte-relais à hauteur de 3.000,00 euros pour l'année 2014,

AUTORISE le Maire à signer la convention,

DIT que les crédits sont inscrits au budget municipal.

Ont voté Pour : 44

Favorable à l'unanimité

CM141120 - 11- CONVENTION D'ATTRIBUTION DE SUBVENTION POLITIQUE DE LA VILLE ET DÉMOCRATIE - CONTRAT URBAIN DE COHÉSION SOCIALE

APPROUVE la convention d'attribution de subvention permettant le soutien financier de l'A.C.S.E. à la Maîtrise d'Œuvre Urbaine et Sociale pour un montant total de 33.600,00 €uros,

AUTORISE le Maire à signer la présente convention.

Ont voté Pour : 44

Favorable à l'unanimité

CM141120 - 12 - VALIDATION DU PROJET SOCIAL 2015/2017 DU CENTRE SOCIOCULTUREL "LA SOURCE-LES PRESLES"

APPROUVE les orientations du projet social du centre socioculturel La Source–Les Presles en vue de nouvelles conventions d'objectifs et de financements avec la Caisse d'Allocations Familiales à partir du 1^{er} janvier 2015,

SOLLICITE la prestation de service de la Caisse d'Allocations Familiales,

AUTORISE le Maire à signer les conventions d'objectifs et de financements relatives à ce projet social.

Ont voté Pour : 45

Favorable à l'unanimité

CM141120 - 13 - APPROBATION D'UNE CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LE COLLÈGE JEAN VIGO

APPROUVE les termes de la convention avec le collège Jean Vigo, quant à la mise en place d'un atelier socio-linguistique au sein du collège pour l'année scolaire 2013/2014, pour lequel les subventions perçues par le collège seront reversées à la Ville pour le Centre socioculturel Félix Merlin,

AUTORISE le Maire à signer ladite convention,

DIT que les crédits sont inscrits au budget communal.

Ont voté Pour : 45

Favorable à l'unanimité

CM141120 - 14 - CONVENTION ENTRE LA VILLE D'EPINAY-SUR-SEINE ET LE CENTRE MÉDICO-PSYCHOLOGIQUE D'EPINAY-SUR-SEINE POUR UNE MISE À DISPOSITION DE LOCAUX AU CENTRE SOCIOCULTUREL DES ECONDEAUX

APPROUVE les termes de la convention avec le Centre Médico-Psychologique d'Epina-sur-Seine, portant sur la mise à disposition :

- De la salle de danse du centre socioculturel des Econdeaux pour accueillir un atelier théâtre, au profit des enfants fréquentant le Centre Médico-Psychologique d'Epina-sur-Seine,

AUTORISE le Maire à signer ladite convention,

DIT que la mise à disposition des locaux s'effectue à titre gracieux.

Ont voté Pour : 45

Favorable à l'unanimité

CM141120 - 15.1 - APPROBATION DES CONVENTIONS D'ATTRIBUTION D'UN CHÉQUIER-LECTURE DANS LE CADRE DE L'OPÉRATION "LIRE, ECRIRE, GRANDIR EN SEINE-SAINT-DENIS" - N° 14-267P – ÉDITION 2014-2015

APPROUVE les termes de la convention n° 14-267P d'attribution d'un chéquier-lecture de 45,00 € dans le cadre de l'opération Lire-Ecrire-Grandir en Seine-Saint-Denis, à chaque enfant inscrit à l'accompagnement scolaire du centre socioculturel La Source-Les Presles pour l'année scolaire 2014/2015 dans la limite de 120 enfants,

AUTORISE le Maire à signer ladite convention.

Ont voté Pour : 45

Favorable à l'unanimité

CM141120 - 15.2 - APPROBATION DES CONVENTIONS D'ATTRIBUTION D'UN CHÉQUIER-LECTURE DANS LE CADRE DE L'OPÉRATION "LIRE, ECRIRE, GRANDIR EN SEINE-SAINT-DENIS" - N° 14-268P – ÉDITION 2014-2015

APPROUVE les termes de la convention n° 14-268P d'attribution d'un chéquier-lecture de 45,00 € dans le cadre de l'opération Lire-Ecrire-Grandir en Seine-Saint-Denis, à chaque enfant inscrit à l'accompagnement scolaire du centre socioculturel La Maison du Centre pour l'année scolaire 2014/2015 dans la limite de 75 enfants,

AUTORISE le Maire à signer ladite convention.

Ont voté Pour : 45

Favorable à l'unanimité

CM141120 - 15.3 - APPROBATION DES CONVENTIONS D'ATTRIBUTION D'UN CHÉQUIER-LECTURE DANS LE CADRE DE L'OPÉRATION "LIRE, ECRIRE, GRANDIR EN SEINE-SAINT-DENIS" - N° 14-269P – ÉDITION 2014-2015

APPROUVE les termes de la convention n° 14-269P d'attribution d'un chéquier-lecture de 45,00 € dans le cadre de l'opération Lire-Ecrire-Grandir en Seine-Saint-Denis, à chaque enfant inscrit à l'accompagnement scolaire du centre socioculturel Les Econdeaux pour l'année scolaire 2014/2015 dans la limite de 75 enfants,

AUTORISE le Maire à signer ladite convention.

Ont voté Pour : 45

Favorable à l'unanimité

CM141120 - 15.4 - APPROBATION DES CONVENTIONS D'ATTRIBUTION D'UN CHÉQUIER-LECTURE DANS LE CADRE DE L'OPÉRATION "LIRE, ECRIRE, GRANDIR EN SEINE-SAINT-DENIS" - N° 14-270P – ÉDITION 2014-2015

APPROUVE les termes de la convention n° 14-270P d'attribution d'un chéquier-lecture de 45,00 € dans le cadre de l'opération Lire-Ecrire-Grandir en Seine-Saint-Denis, à chaque enfant inscrit à l'accompagnement scolaire du centre socioculturel Félix Merlin pour l'année scolaire 2014/2015 dans la limite de 150 enfants,

AUTORISE le Maire à signer ladite convention.

Ont voté Pour : 45

Favorable à l'unanimité

CM141120 - 16 - SUBVENTION À L'ASSOCIATION "JUDO CLUB D'ORGEMONT" - ANNÉE 2014

DECIDE d'allouer une subvention à l'association Judo Club d'Orgemont (J.C.O.) pour l'année 2014 dont le montant s'élève à 8.000,00 € (huit mille euros), se répartissant entre 6.500,00 € (six mille cinq cents euros) pour les frais de fonctionnement et 1.500,00 € (mille cinq cents euros) pour le tournoi de fin d'année,

DIT que les crédits sont inscrits au budget communal.

Ont voté Pour : 45

Favorable à l'unanimité

CM141120 - 17 - CONVENTION DE PARTENARIAT - SECTIONS SPORTIVES AVEC LE COLLÈGE ROGER MARTIN DU GARD, LA LIGUE DE FOOTBALL, LE DISTRICT DE FOOTBALL 93, LA VILLE D'EPINAY-SUR-SEINE ET L'ACADÉMIE DE FOOTBALL D'EPINAY-SUR-SEINE

APPROUVE la procédure de conventionnement en partenariat avec le collège Roger Martin du Gard, la Ligue de Football Paris Ile-de-France, le District de Football 93 et l'Académie de Football d'Epina y (A.F.E.) pour la saison 2014-2015,

AUTORISE le Maire à signer ladite convention.

Ont voté Pour : 45

Favorable à l'unanimité

CM141120 - 18 - SUBVENTION À L'ASSOCIATION "ASIE DU SUD EST" - ANNÉE 2014

APPROUVE l'attribution de la subvention à l'association pour l'année 2014 comme suit :

A l'association « ASIE DU SUD EST » 500,00 €

DIT que les crédits sont inscrits au budget communal.

Ont voté Pour : 45

Favorable à l'unanimité

CM141120 - 19 - SUBVENTION EXCEPTIONNELLE À L'ASSOCIATION "ORGE'MOMES" - ANNÉE 2014

APPROUVE l'attribution de la subvention exceptionnelle à l'association pour l'année 2014 comme suit :

A l'association « ORGE'MOMES » 300,00 €

DIT que les crédits sont inscrits au budget communal.

Ont voté Pour : 45

Favorable à l'unanimité

CM141120 - 20 - SUBVENTION EXCEPTIONNELLE À L'ASSOCIATION "LA ROCAILLEUSE" - ANNÉE 2014

APPROUVE l'attribution de la subvention municipale exceptionnelle à l'association pour l'année 2014 comme suit :

A l'association « LA ROCAILLEUSE » 200,00 €

DIT que les crédits sont inscrits au budget communal.

Ont voté Pour : 45
Favorable à l'unanimité

CM141120 - 21 - DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA DOTATION DE DÉVELOPPEMENT URBAIN

APPROUVE le projet proposé et son plan de financement, à savoir la construction d'une école maternelle avenue de Lattre de Tassigny,

SOLLICITE une subvention de 1.700.000,00 €uros H.T. auprès de l'Etat pour l'opération retenue au titre de la Dotation de Développement Urbain,

AUTORISE le Maire à signer la convention relative à cette subvention et les documents afférents.

Ont voté Pour : 45
Favorable à l'unanimité

CM141120 - 22 - APPROBATION D'UNE CONVENTION DE GESTION ENTRE LA VILLE ET LA COPROPRIÉTÉ SISE 75-81, RUE DE PARIS

APPROUVE la convention de gestion des ouvrages et équipements communs entre la Ville et la copropriété sise au 75-81, rue de Paris,

AUTORISE le Maire à signer ladite convention,

DIT que les dépenses correspondantes sont inscrites au budget communal.

Ont voté Pour : 45
Favorable à l'unanimité

CM141120 - 23 - ARRÊT DU PROJET DE RÉVISION DU RÈGLEMENT LOCAL DE PUBLICITÉ

PREND acte du bilan de la concertation,

ARRÊTE le projet de révision du Règlement Local de Publicité,

DIT que conformément aux dispositions de l'article L.300-2 du code de l'urbanisme, le projet de révision du Règlement Local de Publicité est tenu à la disposition du public au Service Urbanisme, 7 bis, rue de Paris,

DIT que la délibération accompagnée du projet de Règlement Local de Publicité sera transmise :

- au Préfet de la Seine-Saint-Denis,
- au Président du Conseil Régional d'Ile-de-France,
- au Président du Conseil Général de Seine-Saint-Denis,
- au Président de la Communauté d'Agglomération Plaine Commune,
- au Président de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Paris et de Seine-Saint-Denis,
- au Président de la Chambre des Métiers de Seine-Saint-Denis,
- au Président de la Chambre Interdépartementale d'Agriculture,
- au Président du Syndicat des Transports d'Ile-de-France,
- aux Maires des communes qui ont demandés à être consultés.

DIT que la délibération du conseil municipal fera l'objet d'un affichage en mairie pendant un mois et d'une publication au recueil des actes administratifs de la Commune.

Ont voté Pour : 45

Favorable à l'unanimité

CM141120 - 24 - ACQUISITION AMIABLE DES PARCELLES CADASTRÉES SECTION E N° 25 P ET 126 SITUÉES AU SEIN DE L'EMPLACEMENT RÉSERVÉ C3 AU 93/95, RUE DU MONT-GERBAULT

APPROUVE l'acquisition, au prix de soixante et onze mille et dix euros (71.010,00 euros), à Madame COFFE-DURAND, des parcelles cadastrées section E n°25p et E n°126 représentant une surface d'environ 789 m²,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'acte authentique à intervenir ainsi que toutes les pièces s'y attachant,

INDIQUE que la commune prendra en charge les frais liés au transfert de propriété,

DIT que la dépense sera prélevée au budget communal.

Ont voté Pour : 45

Favorable à l'unanimité

CM141120 - 25 - VENTE AUX ENCHÈRES DU MILLÉSIME 2013 - "LES TERRASSES D'EPINAY"

APPROUVE l'autorisation de principe relative à l'organisation d'une vente aux enchères de 350 bouteilles, de vin blanc sec de 50 cl dénommé « Les Terrasses d'Epinaay »,

DÉSIGNE Monsieur le Maire ou par empêchement ses adjoints dans l'ordre du tableau, en qualité de Commissaire-Priseur pour la mise en place de cette vente aux enchères,

FIXE à 5 euros (cinq euros) la mise aux enchères d'une bouteille,

DÉSIGNE « l'Association des Jumelages d'Epinay, A.J.E. », présidée par Madame Christiane LESCAUWIER, comme étant la bénéficiaire de l'intégralité des fonds recueillis et que cette somme collectée servira au financement d'actions dans le cadre du 50^{ème} anniversaire du Jumelage avec South-Tyneside,

DIT que les recettes et dépenses sont imputées au budget communal.

Ont voté Pour : 45

Favorable à l'unanimité

CM141120 - 26 - CONVENTION ENTRE LA VILLE ET L'ASSOCIATION DE GESTION DE LA BOURSE DU TRAVAIL - ANNÉE 2014

APPROUVE la convention avec l'association de gestion de la Bourse du Travail,

AUTORISE le Maire à signer ladite convention,

APPROUVE le versement d'une subvention d'un montant de 6.800,00 euros pour 2014, à l'association de gestion de la Bourse du Travail,

DIT que les crédits sont inscrits au budget communal.

Ont voté Pour : 45

Favorable à l'unanimité

CM141120 - 27 - MODIFICATION DU TABLEAU DES EMPLOIS

Grade	Effectif budgétaire actuel	Création	Suppression	Nouvel effectif budgétaire
Agent de maîtrise principal	12		1	11
Technicien	2	2		4
Technicien principal de 1 ^{ère} classe	3		1	2
Adjoint administratif principal de 1 ^{ère} classe	10		1	9
Adjoint administratif de 1 ^{ère} classe	32		2	30
Adjoint administratif de 2 ^{ème} classe	87	3		90
Assistant d'enseignement artistique TNC 10h/20h	1	2		3
Assistant d'enseignement artistique principal 1 ^{ère} classe TC	5		1	4
Attaché	38	1		39

Grade	Effectif budgétaire actuel	Création	Suppression	Nouvel effectif budgétaire
Rédacteur principal de 1 ^{ère} classe	10		1	9
Animateur	21		4	17
Animateur principal de 2 ^{ème} classe	6	2		8
Animateur principal de 1 ^{ère} classe	5		1	4
Adjoint d'animation de 2 ^{ème} classe	67	3		70
TOTAL	299	13	12	300

DIT que les crédits sont inscrits au budget communal.

Ont voté Pour : 45
Favorable à l'unanimité

CM141120 - 28 - CRÉATION DE POSTE DANS LE CADRE DU SERVICE CIVIQUE

DECIDE la création d'un poste en service civique et à terme d'autres postes selon les projets envisagés,

DIT que les volontaires effectueront entre 24 et 35 heures hebdomadaires selon la mission,

DIT que les personnes recrutées en service civique seront rémunérées sur la base de 7,43 % de la rémunération mensuelle afférente à l'indice brut 244 en sus de l'indemnisation versée par l'Etat,

DIT que le coordonnateur du Conseil Municipal de la Jeunesse et du Conseil des Aînés sera chargé du recrutement et de l'encadrement du premier volontaire recruté dans ce cadre, pour une mission de portage de livres au domicile de personnes dépendantes,

DIT que l'encadrement sera pris en charge par le service d'affectation en fonction des missions confiées aux volontaires,

DIT que les crédits sont inscrits au budget communal.

Ont voté Pour : 45
Favorable à l'unanimité

CM141120 - 29 - COMPTE-RENDU DES DÉCISIONS DU MAIRE EN MATIÈRE DE DROIT DE PREEMPTION URBAIN : DECLARATIONS D'INTENTION D'ALIÉNER N°s 3044 au 3062 – 3065 au 3068 – 3070 au 3077 – 3081 au 3156

CM141120 - 30 - COMPTE-RENDU DES DÉCISIONS PRISES PAR LE MAIRE EN APPLICATION DE L'ARTICLE L.2122-22 DU C.G.C.T. CONFORMÉMENT À LA DÉLÉGATION ACCORDÉE PAR LE CONSEIL MUNICIPAL

PREND ACTE des décisions prises en juin, juillet et août 2014, dans le cadre de la délégation accordée à Monsieur Hervé CHEVREAU, Maire.

CM141120 - 31 - MOTION RYTHMES SCOLAIRES : POUR UNE UTILISATION TRANSPARENTE DE L'ARGENT PUBLIC - Groupe Socialiste

En cette rentrée scolaire 2014-2015, la réforme des nouveaux rythmes scolaires s'est mise en place dans notre Ville.

Afin de lutter contre les inégalités, cette réforme prévoit que 80 % des enfants contre 20 % auparavant- puissent avoir accès à des activités artistiques, culturelles, sportives, culturelles dont on sait combien elles favorisent la réussite.

Depuis la rentrée de septembre, les enfants d'Epinay ont classe le mercredi matin et terminent chaque jour l'école à 15h45.

A l'issue du temps de classe, les élèves rentrent chez eux pour certains, d'autres doivent aller à l'étude payante pour aller ensuite au centre de loisirs payant et d'autres enfin vont à l'E.M.S. payante également.

Les recettes de la Ville pour la mise en place de ces activités s'élèvent à un peu plus de 650.000,00 euros (subventions de l'Etat et de la C.A.F. pour la réforme, subventions de la C.A.F. pour les centres de loisirs et paiements des familles) et l'on sait aujourd'hui que les subventions pour les rythmes scolaires seront pérennisées pour l'an prochain quand dans le même temps les dépenses s'élèvent environ à 200.000,00 euros, soit un surplus net pour la Ville de 500.000,00 euros.

Dans le cadre de la réforme, l'argent public reçu par la Ville doit être utilisé au seul bénéfice des enfants tout en permettant de soulager les familles qui ne devraient pas avoir à payer ces activités péri-éducatives.

C'est pourquoi les élu(e)s du conseil municipal demandent :

- la gratuité de ces activités pour toutes les familles et les enfants de la Ville, comme le préconise la réforme des rythmes scolaires.
- la mise en place d'une véritable concertation avec l'ensemble des membres de la communauté éducative : parents, enseignants, directions d'école, associations, services municipaux pour faire un premier bilan de cette mise en place sur la Ville et pour proposer des améliorations.

La transparence totale en direction des habitants de la Ville, des parents, des conseils d'école concernant la gestion et l'utilisation de l'argent public versé à la Ville ainsi que les chiffres de fréquentation des activités, notamment dans la communication municipale – journal de la Ville, site internet,...- mais aussi au travers d'une réunion publique spécifiquement consacrée à cette question.

- la mise en place pour tous les enfants d'activités artistiques, culturelles et sportives avec un véritable contenu éducatif, conformément à l'esprit de la réforme sachant que l'Etat a annoncé, à juste titre, qu'il ne verserait plus aux communes qui, comme Marseille ou Epinay-sur-Seine, ne mettent rien en place.

Il est encore temps pour les enfants d'Epinay-sur-Seine de leur accorder ce à quoi ils ont droit : c'est le devoir des élu(e)s que de répondre à leurs attentes et à leurs besoins en utilisant l'argent public dans la transparence, pour la réussite de tous les élèves.

Avec la mise en place de cette réforme, c'est le droit à la réussite de tous les enfants de notre Ville qui est en jeu : sachons être à la hauteur de cet enjeu local qui est aussi un enjeu de société.

Ont voté Contre : 39

Pour : 5 (M. TRIGANCE, Mme PROSPERI, M. TAVARES, Melle DOUMBIA, Mme ROCH)
N'a pas participé au vote : 1 (M. CHALLAL).

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à vingt-deux heures et trente-huit minutes.

Le 25 NOV. 2014

La Secrétaire,

Isabelle TAN

Le Maire,

Hervé CHEVREAU

